

Conditions de Vente et de Livraison

Etat au Novembre 2007

I. Généralités

Toutes les transactions de vente et de livraison sont effectuées exclusivement aux conditions suivantes. Les conditions divergentes des clients ne sont pas acceptées par notre confirmation de commande, sauf si nous les acceptons par écrit. Nos conditions de vente et de livraisons sont aussi valides si nous effectuons inconditionnellement des livraisons sachant que les conditions de nos clients sont divergentes.

Tout accord verbal exige notre approbation écrite pour devenir valide. L'invalidité éventuelle d'une de ces conditions ne touche ni la validité des autres conditions ni la validité du contrat en total.

II. Offres

Nos offres sont soumises sans aucun engagement de notre part. La commande du client constitue une offre obligatoire que nous pouvons accepter en l'espace d'une semaine par notre confirmation de commande ou par livraison de la marchandise.

Des échantillons de marchandises et d'imprimé ne sont que des échantillons à vue qui n'engagent à rien.

Les prix sont indiqués en EURO dans nos offres. Nos prix de clichés et d'outil de découpe sont des prix d'estimation.

III. Correction / Contrôle avant de traitement de nos produits

Les épreuves (copie, proof, imprimé laser, BAT etc.), lithographie, dessins et des présentations semblables doivent être examinés concernant des erreurs. Il faut nous donner votre accord pour l'imprimé. Les erreurs causées par nous seront corrigées immédiatement et sans frais. Le client doit examiner aussi les corrections concernant des erreurs avant le traitement suivant. Après la réception de l'accord nous ne sommes pas responsables pour des erreurs pas vues du client. Les coûts résultant des corrections de l'auteur et du client seront facturés séparément.

Le client est obligé d'examiner la marchandise livrée avant le traitement suivant, même si nous avons soumis des épreuves pour recevoir un accord avant la production.

Des fichiers numériques, des films, des dessins et des fichiers semblables soumis de nos clients pour la production des séries, des annonces etc. ne sont pas examinés concernant des erreurs de composition et des autres fautes sinon cela a été accordé par écrit en avance.

IV. Livraison et transfert de risque

Toutes les livraisons seront effectuées ex usine (exw Minden – Incoterms 2000). L'emballage est chargé séparément au prix coûtant sans reprise.

Les délais de livraison sont seulement obligatoires après notre confirmation écrite. Si aucun délai de livraison n'a été convenu, nous nous engageons d'une livraison au plus tôt.

Le délai de livraison commence le jour de notre confirmation de commande mais pas avant l'exécution des obligations du client (mise à disposition des fichiers, dates, autorisation et accords) et si convenu après réception des paiements partiels ou d'avance ou des autres dépôts de sécurité.

Des circonstances que nous ne pouvons pas influencer et qui évitent ou aggravent l'achat du matériau première, l'exécution du travail, ou l'envoi, par exemple par force majeure, grève, mesures administratives, pénurie d'énergie et du matériel, dérangement, retard de livraisons de la part de nos fournisseurs, nous nous débarrassons de notre obligation de livraison pour la durée des circonstances.

Si à cause de ces circonstances la date de livraison ou la livraison est dépassé de plus d'un mois, toutes les deux parties – sans recours pour le client – ont le droit de dénoncer le contrat. Cela est aussi synonyme si les circonstances mentionnées arrivent lors d'un retard de notre part.

Si possible, nous évitons d'envoyer des quantités élevées ou moins. L'acheteur s'engage à accepter et acheter jusqu'à 10% de quantité plus élevée ou moins. Des livraisons partielles seront acceptées sinon le contrat ne les prévoit.

Les livraisons des commandes sur appel doivent être pris dans un délai de 6 mois. Les appels doivent être effectués dans un délai convenable pour nous donner la possibilité de produire et de livrer à temps.

V. Retard lors de l'achat

Si la livraison ou la réception de la marchandise est tardée à cause du client, nous avons le droit de charger les coûts résultant du retard à partir de la date de la disposition pour la livraison. Ce sont particulièrement les coûts de financement et de stockage s'élevant pour le stockage dans notre maison au moins à 1/100 de la somme de la facture par mois. Nous sommes autorisés mais pas obligés de disposer autrement de la marchandise après un délai convenable.

Si la livraison est tardée ou pas effectuée à cause de l'acheteur, il doit prendre le risque pour la marchandise à partir du jour de la disposition pour la livraison.

Ceci n'affecte pas notre exigence de dommage intérêt par l'inobservation du contrat.

VI. Réclamation

En tout cas l'acheteur est obligé d'examiner la marchandise à sa conformité de contrat. Il en va de même pour tous les fichiers et produits soumis pour correction. Le risque d'une faute est transmis au client par son accord pour l'imprimé sinon il ne s'agit pas d'un défaut de production ou d'un défaut qu'on pouvait voir lors de la production. Il en va de même pour tous les accords donnés pendant la production.

Le client est obligé de nous donner des plaintes à cause des livraisons incorrectes ou incomplètes dans un délai d'une semaine après réception de la marchandise. De plus l'acheteur doit nous faire savoir par écrit des autres défauts dès la découverte. Nous nous réservons le moyen de règlement du défaut.

Des défauts d'une partie de la livraison ne peuvent pas mener à la réclamation de la livraison totale.

Pour des raisons techniques des différences insignifiantes de couleur ne sont pas toujours évitables et ne peuvent pas être réclamées. En cas des reproductions colorées

et d'articles décorés, les différences insignifiantes de couleur de l'original ne justifient pas une réclamation. Il en va de même pour l'épreuve de couleur et le bon à tirer par rapport à la production de série.

Si l'acheteur est entrepreneur, l'obligation de garantie dure toujours un an. Le délai de prescription au cas d'un recours de livraison selon §§ 478, 479 BGB (Code Civil) n'est pas touché. Cela n'est pas valable s'il s'agit des droits aux dommages et intérêts à cause des défauts. Traitement voir point VII.

L'acheteur ne reçoit pas une garantie judiciaire de nous.

En cas de réclamation il faut nous envoyer des épreuves de l'imprimé défectueux ainsi que des pièces d'échantillons avec l'indication exactes des procédures du traitement.

Si la commande comprend des travaux supplémentaires et de transformation des produits imprimés. L'entrepreneur n'est pas responsable des atteintes sinon l'entrepreneur n'a pas porté le dégât avec préméditation ou négligence.

Concernant des produits semi-finis (pellicules pour moulage par pression ou injection etc.) nous nous portons garant seulement s'il s'agit des erreurs évidentes ou des fautes de la pellicule elle-même malgré un traitement dû. Notre engagement se limite au remplacement des pellicules défectueuses.

VII. Responsabilité de dommage

Notre responsabilité pour des prévarications contractuelles et des délits se limite aux fautes de négligence graves. Ce ne s'applique pas si un dommage repose sur l'atteinte de la vie, à l'intégrité corporelle ou à la santé du client ; prétentions à cause de manquement des exigences principales et le remplacement de dommage à cause du retard (§ 286 BGB).

Cette exclusion de responsabilité s'applique aussi pour des manquements aux devoirs à cause de fautes de négligences légères d'un auxiliaire d'exécution.

Sauf les dommages reposent sur l'atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle ou à la santé du client, la responsabilité de dommage est prescrite après un an à partir de la formation de prétention respectivement lors d'une indemnité à cause d'une faute à partir de réception du sujet.

L'exclusion ou la restriction de responsabilité envers nous est également valable pour nos employés, collaborateurs, représentants et cocontractants.

VIII. Paiement

Des échantillons, esquisses, dessins au net et des clichés sont chargés séparément – sinon rien d'autre n'a été fixé par écrit – même si une commande ne sera pas réalisée. Sauf indication dans notre facture, les coûts d'outils et de clichés sont payables net dès réception de la facture, les autres performances sont payables dans les 8 jours moins 2% d'escompte ou dans les 30 jours net.

En cas de dépassement du délai de paiement nous devons charger des intérêts moratoires selon § 288 II nF BGB.

La retenue de paiements et la compensation à cause des contre-crédances du client n'ont pas été acceptées.

IX. Réserve de propriété

La marchandise fournie reste dans notre propriété jusqu'au paiement complet. L'acheteur n'est pas autorisé de gager ou transférer à titre de caution la marchandise de réserve. En cas de saisie et confiscation ou décision par tiers l'acheteur est engagé de nous le faire savoir.

L'acheteur utilise la marchandise dans le cadre de ses activités commerciales régulières. Dans le cas d'une cession le client nous transfère toutes les créances et droits de ce transaction jusqu'au paiement complet. Sur demande le client s'engage de nous faire parvenir toutes les informations et documents nécessaires pour la conversion en valable de nos droits auprès du client de l'acheteur.

En cas de vente de la marchandise après traitement en combinaison avec une marchandise pas livrée de nous, la cession se limite à la créance du prix de notre marchandise.

X. Droit d'auteur

L'acheteur est le seul responsable de la vérification du droit de reproduction de tous les modèles et esquisses qui sont mis à notre disposition. Toutes nos esquisses, exposés, dessins, tracements, graphiques, échantillons, programmes, fichiers numériques et des autres fichiers restent à la propriété avec tous droits de notre société respectivement de l'auteur. Ils ne doivent être ni changés ou copiés ni usés dans n'importe quelle manière ou faites connues aux tiers.

XI. Propriété, dépôts, usure

Les objets de notre société, comme par exemple clichés, estampes, lithographes, films, outils de découpe, dessins etc., qui sont nécessaires pour la fabrication de nos produits sont stockés gratuitement avec notre soins habituel pendant 12 mois à partir du dernier jour de l'usage. Mais nous ne sommes pas obligés de les stocker ultérieurement et nous avons le droit de les détruire.

Les outils faisant preuve de symptômes d'usure suite à leur utilisation qui mènent à l'arrêt dans nos ateliers ou à une qualité insuffisante de nos produits seront fabriqués de nouveau sans avis antérieur. Les frais correspondants seront chargés au client.

XII. Preuve de référence, auto publicité

Nous avons le droit d'utilisation de nos produits vendus comme preuve de référence et pour l'auto publicité par leur truchement ou par image.

XIII. Droit applicable, lieu de juridiction

Pour toutes les relations entre le client et nous seulement le droit civil de la République d'Allemagne est applicable. Le lieu de juridiction se trouve à Minden/Westfalie (R.F.A.). Mais nous avons aussi le droit de porter une action judiciaire au siège principal du client. Le droit des Etats-Unis n'est pas applicable.